

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Présentation à la province Sud d'une demande d'autorisation relative aux écosystèmes d'intérêt patrimonial dans le cadre des travaux pour l'aménagement d'itinéraires cyclables dans la mangrove de Ouémo

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan de situation

Dans le cadre de sa politique de développement des transports en modes doux et notamment des itinéraires cyclables, la Ville de Nouméa envisage la création d'un cheminement mixte piétons/cycles dans la mangrove de Ouémo pour relier l'école Marie Havet au Parc Urbain de Sainte Marie (PUSM). Ce projet doit permettre aux habitants de Ouémo de rejoindre la baie de Sainte-Marie à travers la mangrove en réutilisant notamment les digues de «Radio Etat».

Néanmoins, pour relier l'école Marie Havet au projet du PUSM, l'itinéraire doit traverser des zones de mangrove. Les travaux prévoient donc l'élargissement de la passerelle existante et la création de deux passerelles destinées aux modes actifs.

Le site d'implantation des infrastructures projetées porte sur le domaine public maritime.

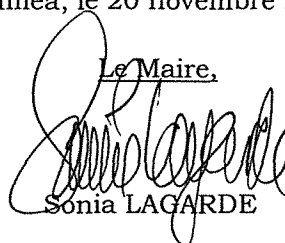
Les travaux liés à la création des passerelles vont nécessiter le défrichement de trois zones de mangrove sur une surface de 340 m² pour relier l'école Marie Havet au Parc Urbain de Sainte Marie.

Le code de l'environnement de la province Sud dans le Livre I, Titre III, article 130-3 précise qu'une autorisation délivrée par la province Sud est nécessaire pour engager le défrichement de cette zone de mangrove identifiée comme un écosystème d'intérêt patrimonial.

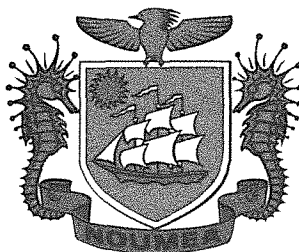
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer et présenter à la province Sud la demande d'autorisation relative aux écosystèmes d'intérêt patrimonial.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
11.12.2019

DATE D'AFFICHAGE
11.12.2019

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
Mme	Tuillogona O'CONNOR	Mme	Dominique KORFANTY
M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dina REY
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
M.	Mathieu OUANEMA	M.	Hnadriane HNADRIANE
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Paule GARGON
Mme	Janine BAJON		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 39	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants	: 44	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
(5 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

SORTIE DE :

M. P. BLAISE

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1105

autorisant la présentation à la province Sud d'une demande d'autorisation relative aux écosystèmes d'intérêt patrimonial dans le cadre des travaux pour l'aménagement d'itinéraires cyclables dans la mangrove de Ouémo

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

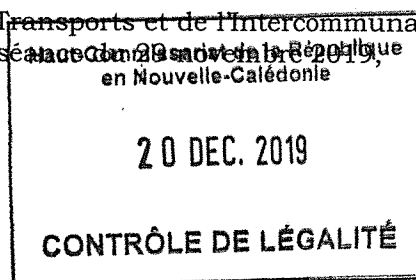
VU le code de l'environnement de la province Sud et notamment son article 130-3,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/241 du 20 novembre 2019,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 29 novembre 2019, en Nouvelle-Calédonie

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et présenter à la province Sud la demande d'autorisation relative aux écosystèmes d'intérêt patrimonial dans le cadre des travaux pour l'aménagement d'itinéraires cyclables dans la mangrove de Ouémo.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée à la province Sud.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 DEC. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **19 DEC. 2019**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
PROVINCE SUD	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,

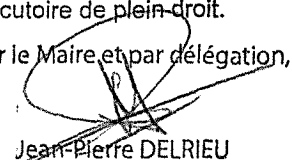
Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **20 DEC. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **26 DEC. 2019**
et ~~publié~~ le **24 DEC. 2019**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire, et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion:



République
 Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

PLAN DE SITUATION

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

GINGER
 SOPRONER

Projet des pistes cyclables de Ouémo
 Zones à défricher
 Aménagement d'itinéraires cyclables dans la mangrove de Ouémo

Etude d'impact

Format : A4
 Echelle :
 1:3000

Dessinateur : NG
 Affaire N° : A17001
 Fichier :
 zones a defricher_oct18.mxd